



INTERPOL - Présentation générale

Relier les polices

INTERPOL, avec 188 pays membres, est la plus grande organisation internationale de police au monde. Il facilite la coopération transfrontalière entre les polices, et apporte appui et assistance à tous les services, organisations et autorités ayant pour mission de prévenir et de combattre la criminalité.

Le Secrétariat général se trouve à Lyon (France). INTERPOL compte sept bureaux régionaux – en Argentine, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, à El Salvador, au Kenya, en Thaïlande et au Zimbabwe – ainsi qu'une représentation auprès des Nations Unies, à New York, et auprès de l'Union européenne, à Bruxelles. Chaque pays membre a un Bureau central national (B.C.N.) dont l'effectif se compose de fonctionnaires chargés de l'application de la loi hautement qualifiés. Le B.C.N. est l'interlocuteur désigné du Secrétariat général, des bureaux régionaux et des autres pays membres qui nécessitent une assistance pour leurs enquêtes à l'étranger ainsi que pour la localisation et l'arrestation de malfaiteurs en fuite.

Fonctions essentielles

INTERPOL a défini quatre fonctions essentielles sur lesquelles se concentrent ses activités et ses ressources :

Services en matière de communication policière mondiale sécurisée – INTERPOL gère un système mondial de communication policière appelé I-24/7 qui permet aux policiers de l'ensemble de ses pays membres de demander ou de transmettre des informations de police capitales ou encore d'accéder à ces informations de façon instantanée et dans un environnement sécurisé. Un certain nombre de solutions techniques sont actuellement mises en œuvre afin d'en ouvrir l'accès aux agents sur le terrain.

Services en matière de données et de bases de données opérationnelles aux fins du travail de police – INTERPOL gère un ensemble de bases de données contenant les noms et les photographies de malfaiteurs connus, des informations sur des personnes recherchées, des empreintes digitales, des profils génétiques, des images d'abus pédosexuels et des informations concernant des documents de voyage perdus ou volés, des véhicules volés et des œuvres d'art volées. INTERPOL diffuse par ailleurs des données fondamentales relatives à la criminalité au moyen de son système de notices internationales. Il existe sept types de notices, dont la plus connue est la notice rouge, demande d'arrestation provisoire diffusée au niveau international.

Services en matière d'appui opérationnel de police – INTERPOL a six domaines de criminalité prioritaires : la corruption, les stupéfiants et la criminalité organisée, la criminalité financière et liée aux technologies de pointe, la recherche des malfaiteurs en fuite, la sûreté publique et le terrorisme, et le trafic d'êtres humains. Il a également mis en place un Centre de commandement et de coordination fonctionnant 24 heures sur 24 afin d'aider tout pays membre devant faire face à une situation de crise, de coordonner l'échange d'informations et d'assumer une fonction de gestion de crise en cas d'événement grave.

INTERPOL



Formation et perfectionnement de la police – Outre des formations de police ciblées à l'intention des forces nationales de police, INTERPOL offre sur demande ses conseils, des orientations et son soutien dans la mise en place de structures spécialisées, dans le but de renforcer la capacité des pays membres à lutter efficacement contre la grande criminalité transnationale et contre le terrorisme. Pour cela, il faut mettre en commun les connaissances, les compétences et les meilleures pratiques dans le domaine du travail de police, et définir des normes mondiales concernant la lutte contre certaines formes de criminalité.

Une véritable organisation mondiale

Depuis sa création en 1923, INTERPOL a connu une diversification considérable, employant des ressortissants de près de 80 pays, dont des spécialistes de tous les domaines de l'application de la loi mis à disposition par leur administration nationale. Ses quatre langues officielles sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français.

Règlements et gouvernance

Le Statut d'INTERPOL interdit à l'organisation « toute activité ou intervention dans des questions ou affaires présentant un caractère politique, militaire, religieux ou racial ». Le but est de faciliter la coopération policière internationale, même s'il n'existe aucune relation diplomatique entre les pays concernés. Toute action est mise en œuvre dans le cadre des lois existant dans les différents pays et dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'instance suprême d'INTERPOL est son Assemblée générale, qui se réunit une fois par an pour prendre toutes les décisions importantes touchant à la politique générale de l'organisation et est composée de délégués désignés par les pays membres. Chaque pays membre représenté dispose d'une voix, toutes, lors du scrutin, ayant le même poids.

Le Comité exécutif supervise l'exécution des décisions de l'Assemblée générale et le travail du Secrétaire Général. Il compte 13 membres élus par l'Assemblée générale, qui représentent toutes les régions du monde. Le mandat du Président, qui dirige les travaux du Comité, est de quatre ans, et celui des trois Vice-présidents et des neuf délégués, de trois.

Le Secrétaire Général, plus haut fonctionnaire et principal administrateur à temps complet de l'organisation, est chargé de superviser le travail quotidien de la coopération policière internationale effectué par INTERPOL, ainsi que la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif. Désigné par le Comité exécutif et confirmé par les deux tiers au moins de l'Assemblée générale, il est nommé pour un mandat de cinq ans, qui est renouvelable.

Financement

INTERPOL est principalement financé par ses pays membres, dont les gouvernements versent une contribution statutaire annuelle calculée selon un barème approuvé par les membres. Son budget pour 2010 est de 48,6 millions d'euros.



Coordonnées

Courrier électronique : info@interpol.int

Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national Interpol de votre pays.